



Prise en charge des réparations

Par **Estelline**, le **29/12/2020 à 00:37**

Bonjour,rrnrnJe voudrais vous exposer mon problème espérant qu' une réponse puisse m'être proposée car c'est une situation ennuyeuse.rnrnVoilà, il y a 15 jours, je travaillais et un livreur est venu sonner chez moi pour m'apporter un colis. Etant absente il est reparti, mais le bouton de l'interphone est resté bloqué et ça sonnait en continu.rnrnLes voisins alertés ont tout d'abord prévenu la propriétaire afin de l'informer (elle habite dans le sud), cette dernier bien qu'ayant mon numéro de portable n'a pas jugé utile de me prévenir et à suggéré d'appeler les pompiers. Ces derniers ont forcé la porte afin de trouver d'où venait le bruit.rnrnQuand je suis rentrée à 21h, la porte était ouverte et le verrou posé sur la table et cassé biensur.rnrnMa propriétaire ne répondant pas à les divers appels et sms, j'ai du faire appel à un serrurier.rnrnAujourd'hui, ma propriétaire ne veut pas prendre en charge les réparations car elle dit que je suis locataire donc c'est je cite :rnrn[quote]rncomme si l'appartement était à vous[/quote]rnrnElle refuse donc de régler quoi que ce soit. Je lui ai signifié que je défalquerais la somme (200€) du prochain loyer, mais elle me dit qu'elle m'attaquera.rnrnComment dois-je agir ? Ai-je le droit de déduire cette dépense du loyer ? Qui dois régler dans cette situation sachant que mon assurance ne veut pas.rnrnJe vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **29/12/2020 à 10:35**

BonjourrrnrnSi la vétusté de la serrure avait nécessité son changement, il aurait été à sa charge, mais dans le cas présent, les réparations vous incombent, car le propriétaire n'a rien à voir avec cette aventure...rnrnPensez à, consulter en détail votre contrat MRH, **au cas où** il y aurait possibilité de prise en charge, même si ce n'est généralement pas le cas quand les secours forcent l'accès à un logement (porte ou fenêtre) car son occupant est injoignable.rnrn[quote]Je lui ai signifié que je défalquerais la somme (200€) du prochain

loyer,mais elle me dit qu'elle m'attaquera.[/quote]rnVous n'avez pas le droit de faire cela, elle a raison...

Par **Lag0**, le **29/12/2020** à **11:13**

Bonjour,rnrnD'après ce lien :rnrn<https://www.hyperassur.com/assurance-habitation/question-reponse/dommages-intervention-pompiers-indemnisation/>rnrnC'est la personne qui a appelé les pompiers qui serait responsable...

Par **amajuris**, le **29/12/2020** à **12:11**

bonjour,rnrnle locataire doit l'entretien et les menues réparations.rnrnen principe l'installation de l'interphone à l'intérieur de l'appartement n'est pas une partie commune.rnrnpar contre, vous ne pouvez pas vous faire justice vous-même, vous ne pouvez pas effectuer de retenues sur vos loyers.rnrnvous pouvez voir avec votre assurance.rnrnsalutations

Par **morobar**, le **30/12/2020** à **11:38**

Bonjour,rnrnLien suivi par notre ami @lago:rnrn[quote]rnEnfin, **une personne peut avoir appelé les pompiers**, avec ou sans raison, ou même avoir mis le feu. Dans ce cas **c'est sa responsabilité civile, voire pénale, qui est en cause**. Ce sera donc à elle de dédommager les victimes.rnrn[/quote]rnC'est plus que farfelu.rnrn* avec ou sans raisonrnrn* iu avoir mis le feurnrnAvoir posé des bombes, avoir attaqué à la kalashnikov...rnrnSI les gens qui appellent AVEC RAISON les pompiers voyaient leur responsabilité civile ou/et pénale engagée, plus personne ne préviendrait ces mêmes pompiers